

## **Séance du 20 juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 13.06.2014

**PRESENTS** : Mme Patricia AMBAYRAC, M. Gérard BOUTHIER, M. Pierre DESENFANT, M. Marc GIRARD, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Joël GALLARD, M. Eric REYGASSE, M. Vincent CARRÉ, Mme Arlette DELHOTE et Mme Stéphanie CHATONNET.

**ABSENT** : M. Philippe PÉCON (pouvoir donné à M. Gérard BOUTHIER)

Madame Arlette DELHOTE a été élue secrétaire de séance.

---

### **2014/44 - Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

M. le maire précise que l'Assemblée doit procéder à l'élection à bulletin secret d'un délégué du conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu en septembre 2014.

Le bureau électoral est constitué :

- D'un secrétaire : M. Marc GIRARD est désigné,
- Et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, soit M. Marc GIRARD, Mme Marie-Martine LEBUGLE, Mme Stéphanie CHATONNET et M. Eric REYGASSE.

#### **Election du délégué**

M. Vincent CARRE propose sa candidature.

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votant :	11
Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

**M. Vincent CARRE**, né le 21 octobre 1970 à Gennevilliers, domicilié à Catheraud, 87370 Jabreilles les Bordes, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Election des suppléants**

MM. Eric REYGASSE, Joël GALLARD et Gérard BOUTHIER proposent leur candidature.

#### **1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votant :	11
Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

**M. Eric REYGASSE**, né le 9 juin 1973 à Limoges, domicilié à Chavanat, 87370 Jabreilles les Bordes, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**M. Joël GALLARD**, né le 30 juin 1954 à La Ferrière en Parthenay, domicilié à Le Maillorat, 87370 Jabreilles les Bordes, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**M. Gérard BOUTHIER**, né le 11 mars 1950 à Châteauroux, domicilié à Grand Vaud, 87370 Jabreilles les Bordes, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **2014/45 - Election d'un nouvel adjoint au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2014/15 du 6 avril 2014 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2014/16 du 6 avril 2014 relative à l'élection du 1er adjoint au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire, suite à la démission de M. Pierre DESENFANT,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de premier adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Article 1er :** Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2 :** Procède à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : M. Eric REYGASSE

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

M. Eric REYGASSE a obtenu 9 voix.

**Article 3 : M. Eric REYGASSE est désigné en qualité de premier adjoint au maire.**

### **2014/46 - Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes – Délégués du Maillorat**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, deux délégués auprès du Groupement Syndical Forestier de Jabreilles les Bordes pour représenter la section du Maillorat :

- M. Philippe NARDOUT,
- M. Maurice PEYRONNENC.

### **2014/47 - Personnel communal – Mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail**

M. Marc GIRARD expose au conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit passer convention à cet effet avec le Centre Départemental de Gestion,
- soit désigner, après avis du CTP/CHS leur propre agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

En effet, l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée donne la possibilité au Centre Départemental de Gestion d'assurer le conseil de la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande.

Les collectivités et établissements publics participeront aux frais de mise en œuvre de cette mission qui donnera lieu à un remboursement au Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

M. Girard propose au conseil municipal de solliciter la mission d'inspection et de d'autoriser le maire à signer, avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter la mission d'inspection proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne conclue pour une durée de trois années civiles pleines, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

#### **2014/48 - Redevance occupation du domaine public de la commune – ERDF 2014**

Monsieur le Maire précise que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de ERDF (Electricité Réseau Distribution France) pour 2014 suit un taux de revalorisation de 27,28 % par rapport à la redevance de 2002, soit une redevance 2014 s'élevant à la somme de 195,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la redevance citée ci-dessus à hauteur de 195,00 euros.

#### **2014/49 - Voirie communale et chemins ruraux – Dépôt et transports de bois**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a eu un contact avec Madame le Maire de Saint Sylvestre concernant les dégâts que provoquent les entreprises forestières sur les voies communales et les chemins ruraux. La Municipalité de Saint Sylvestre a mis en place une redevance de stationnement de bois ainsi qu'une taxe de contribution à l'entretien de la voirie communale.

M. BEUCHER, animateur de la charte forestière du Pays de l'Occitane a émis des réserves quant à l'application de ces redevances et taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage dans un premier temps d'étudier les possibilités mises à la disposition de la Commune. Des réunions de travail pourront être organisées.

#### **2014/50 - Cantine scolaire – Réfection de la toiture**

Monsieur Joël GALLARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente le dossier de réfection de la toiture de la cantine scolaire (réfectoire, cuisine, réserve, entrée et sanitaires) qui pose des problèmes d'infiltration d'eau depuis sa construction en 1994. Les travaux à envisager consistent à changer le type de tuiles installées, les fenêtres de toit avec un écran sous-toiture, le plafond en placo avec isolation, de plus sera ajoutée une ventilation.

L'entreprise LEFORT de Laurière a fait une offre de prix pour la réfection de la couverture à hauteur de 7 519,98 euros H.T.

L'entreprise Rénovation de Saint Sulpice Laurière a fait une offre de prix pour la reprise du placo, de l'isolation, et l'installation de la ventilation à hauteur de 4 460,90 euros H.T.

Le Département de la Haute-Vienne subventionne ce projet à 35 % du montant de ces travaux H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux auprès des deux entreprises citées et demande au maire de signer les devis correspondants.

#### **2014/51 - Communauté de communes – Transfert de compétence de la police municipale de la voirie**

Considérant la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoyant notamment le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de sa volonté de s'opposer au transfert automatique de ses pouvoirs de police spéciale en matière de circulation, de stationnement et la délivrance des autorisations de stationnement pour les taxis.

### **2014/52 - Communauté de communes - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La répartition de ce fonds entre EPCI et communes membres s'effectue en fonction des potentiels financiers. Il s'agit bien d'une mesure de péréquation horizontale prévue par la loi pour rééquilibrer les disparités fiscales entre les EPCI, **mais aussi entre les communes**.

Compte tenu d'une part le gel de la DGF sur la péréquation qui touche nos communes et dont la conséquence est l'interruption d'une péréquation verticale réalisée par l'État, et d'autre part la situation financière de la commune qui ne cesse de se dégrader, le maire propose pour 2014 un reversement total par la Communauté de Communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion de la part de droit commun qui peut revenir à la Commune de Jabreilles les Bordes soit la somme de 5 650,00 euros. Il est décidé par ailleurs que ce reversement fera l'objet d'une discussion chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion le reversement total de la part de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2014 qui peut revenir à la Commune de Jabreilles les Bordes .

### **2014/53 - Communauté de communes – Orientations**

M. Pierre DESENFANT, représentant auprès de la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion, souhaite savoir si la Commune de Jabreilles les Bordes envisage de refaire une commande groupée pour les travaux de point-à-temps de la voirie communale. La réponse est négative.

### **2014/54 - Photocopieur de l'école – Location**

Mme Stéphanie CHATONNET, conseillère municipale, informe le conseil qu'à la suite de discussions faites lors du précédent mandat du conseil municipal, plusieurs offres de location d'un photocopieur pour l'école ont été sollicitées.

Quatre propositions ont été faites par les entreprises Rex Rotary, Dumonteil, Bureau Systèmes 87 et Quadria.

Mme CHATONNET indique que la proposition de l'entreprise DUMONTEIL semble la plus intéressante considérant le matériel proposée et qu'un jeu de toner est automatiquement laissé en avance.

Une décision pourra être prise prochainement.

Mme CHATONNET quitte la séance.

### **2014/55 - Pays de l'Occitane – Modification des délégués**

Considérant la délibération désignant les délégués auprès du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac du 6 avril 2014,

Considérant qu'un représentant auprès de la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion devrait également être représentant auprès du Pays,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie la désignation des représentants auprès du Pays de la façon suivante :

- **M. Pierre DESENFANT**, délégué titulaire,
- **M. Gérard BOUTHIER**, délégué suppléant.

### **2014/56 - Ecole – Commission RPI Saint Sulpice Laurière et de Jabreilles les Bordes**

Considérant l'intérêt d'un bon fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Saint Sulpice Laurière et de Jabreilles les Bordes,

M. le maire propose la constitution de la « commission RPI » constituée des élus des deux commissions communales en charge des affaires scolaires de Saint Sulpice Laurière et de Jabreilles les Bordes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la création de cette « commission RPI ».

### **2014/57 - Réfrigérateur cantine scolaire**

M. CARRE annonce au conseil municipal que M. Gérard BOUTHIER, conseiller, s'est chargé de l'acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine scolaire. Le budget prévisionnel est de 1000,00 euros et la commande s'élève à la somme de 388,00 euros.

### **2014/58 - Comité de pilotage du site Natura 2000**

M. le maire informe l'Assemblée que le préfet de la Haute-Vienne a, par arrêté, composé un comité de pilotage du site Natura 2000 « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac » indiquant qu'il est constitué notamment du maire de Jabreilles les Bordes ou de son représentant.

M. le maire aimerait savoir qui pourra le représenter en cas d'empêchement.

M. Eric REYGASSE propose de le suppléer auprès de ce comité. Cela est entendu par le maire qui fera appel à lui si nécessaire.

## **2014/59 - Motion sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Jabreilles les Bordes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Jabreilles les Bordes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune Jabreilles les Bordes soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **2014/60 - Energie – Développement de projets éoliens**

M. le maire présente un courrier de présentation de la société OSTWIND qui conçoit des parcs éoliens.

Il sollicite l'avis des conseillers sur ce type de projet. Afin d'en savoir plus, M. BOUTHIER propose de prendre contact avec cette société.

### **2014/61 - Comité des Fêtes de Jabreilles les Bordes**

Le maire précise qu'une demande d'autorisation est faite en mairie afin d'organiser un marché nocturne à la salle des fêtes et à l'extérieur.

Le Comité des Fêtes aurait besoin notamment de branchements électriques. Cela sera vu avec les membres de l'association.

Signatures des membres du conseil municipal **présents** :

Vincent CARRÉ, Pierre DESENFANT, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER,

Patricia AMBAYRAC, Eric REYGASSE, Marie-Martine LEBUGLE, Marc GIRARD,

Arlette DELHOTE, Stéphanie CHATONNET,